

Procès-verbal

Rencontre du conseil d'administration du Conseil des industriels laitiers du Québec
Tenue au Bureau du CILQ
Le mercredi 10 avril 2024

Étaient présent.e.s	Étaient absents
Luc Boivin (Fromagerie Boivin)	Normand Dupérré (Laiterie de la Baie)
Émilie Laurin (Maison Riviera)	Jean-Marc Bertrand (Danone Canada)
Sébastien Lemay (Fromage Warwick)	Roger Bergeron (Fromagerie Bergeron)
Gilles Froment (Lactalis Canada)	Gilles Blackburn (Fromagerie Blackburn)
Eric Given (Saputo Division Produits Laitiers Canada)	
Sylvain Jeanson (General Mills Canada) visioconférence	
Thalia Buendia (Lactalis Canada)	
Pascal Desilets (Fromagerie L'Ancêtre) arrivé à 13h17	Invités
Dominique Mathieu (Smuckers) visioconférence	Dr. Sylvain Charlebois (U. Dalhousie)
Julie Paquin (Saputo Division Produits Laitiers Canada) visioconférence	Jean Bigaouette (AQRCB)
Jean Provencher (Laiterie de Coaticook)	Jacques Lefebvre (PLC)
Charles Langlois (CILQ)	
Yanic Lessard (CILQ)	

Dossiers cléricaux

1. Ouverture et présences

Le président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux administratrices.teurs et déclare la rencontre ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président demande aux administratrices.teurs s'ils ont des sujets à ajouter à l'ordre du jour. Quatre sujets sont ajoutés au varia de l'ordre du jour soit :

1. Lettre conjointe des organisations de transformateurs envoyée aux 10 offices de mise en marché concernant la Loi sur le travail forcé et le travail des enfants;
2. Résolution à soumettre à l'assemblée générale pour le regroupement des transformateurs sous une seule accréditation;
3. Présentation des PLC : Conseil canadien de promotion laitière
4. Mise à niveau des frais de service et de maintenance du Syslait

Il est proposé par Sébastien Lemay, secondé de Gilles Froment, et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié.

3. Loi sur la concurrence : rappel des grandes lignes de la Loi

Les grandes lignes de la Loi sur la concurrence qui encadrent les discussions du CA font partie de la documentation de la présente séance du CA. Il est présumé que tous en ont pris connaissance.

4. Procès-verbal

Adoption du procès-verbal de la rencontre du CA du 21 février 2024.

Adoption du procès-verbal de la rencontre du CA du 29 février 2024.

Adoption du procès-verbal de la rencontre du CE du 14 mars 2024.

Il est proposé par Dominique Mathieu, secondée de Gilles Froment, et adopté à l'unanimité d'adopter tels quels les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 21 février 2024 et du 29 février 2024 ainsi que le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 14 mars 2024.

5. Suivis

a) Étiquetage du fromage frais du jour

Le président-directeur général fait un état de la situation concernant l'étiquetage du fromage frais du jour. Il mentionne que la prochaine rencontre du comité CILQ-MAPAQ est prévue pour l'automne 2024. Entre-temps, Steve Labrie, un des experts soutenant le CILQ dans ce dossier, effectuera une revue littérature afin de collecter des données sur la durée de conservation du produit à température pièce. Le PDG indique également qu'un sondage concernant les pratiques d'étiquetage du fromage frais du jour de l'industrie de mise en marché de ce produit sera créé en partenariat avec le MAPAQ et distribué aux membres.

b) Entente avec l'ISQ sur le partage de statistiques laitières

Le directeur des affaires institutionnelles et économiques fait état de l'évolution de l'entente avec l'ISQ sur le partage des statistiques laitières. Celui-ci indique qu'à la suite du dernier CA, un comité composé de trois administrateurs s'est rencontré afin d'établir différents regroupements de produits selon la liste de produits provenant du Syslait. Ceux-ci ont par la suite rencontré l'ISQ afin de leur soumettre une proposition de regroupement de produits. Cette proposition est toujours à l'étude par l'ISQ. Le PDG indique qu'un CA spécial sera organisé à la suite de la réception de la réponse de l'ISQ.

c) Prix de détail du lait de consommation : Décision de la Régie

Le directeur des affaires institutionnelles et économiques résume la décision de la Régie dans le dossier du prix de détail du lait de consommation. Il fait un rappel de la demande des laiteries dans ce dossier qui était composée de deux éléments, soit l'application de la formule des « autres coûts » et d'une mesure temporaire d'atténuation des impacts financiers de 0,02\$/l afin de compenser les pertes encourues durant les mois de février à avril. La Régie a décidé d'octroyer l'ajustement basé sur la formule des « autres coûts », mais n'a pas acquiescé la demande des laiteries pour l'ajustement temporaire.

d) Demande des PLQ pour une exemption de l'Art 128 de la Loi

Le directeur des affaires institutionnelles et économiques présente aux administrateurs les derniers développements concernant la demande des PLQ afin d'obtenir une exemption de l'Article 128 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. L'exemption demandée par les PLQ vise à financer leur part du programme de croissance des marchés par l'entremise du fond relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait pour les volets de préproduction et d'usine de valorisation de surplus de lait. Celui-ci indique que l'audience devant la Régie a eu

lieu le 1^{er} et 5 mars dernier. À la suite de cette audience, la Régie a indiqué qu'elle ne rendrait aucune décision avant d'avoir une mise à jour du vote qui sera tenu à la fin mars par le CCGAL sur les volets 2 et 3 du programme de croissance des marchés. Étant donné que lors de ce CCGAL, aucune résolution n'a été soumise afin de voter ces deux volets, les PLQ ont communiqué à la Régie cette information. Ceux-ci ont toutefois demandé à la Régie de leur accorder l'exemption à l'Art 128 afin de pouvoir financer les projets potentiels pour le volet 1, qui est en vigueur depuis le mois de décembre dernier. Nous sommes toujours en attente d'une décision de La Régie dans ce dossier.

e) **Développement d'une AEC COUD avec l'ITAQ**

Le PDG mentionne aux administratrices.teurs que le CILQ, en collaboration avec l'ITAQ, travaille à la conception d'une AEC de courte durée (COUD) en transformation laitière. Une AEC COUD est une formation qui s'appuie sur l'AEC actuelle en transformation laitière tout en reconnaissant les acquis qu'un étudiant a obtenu dans le cadre de son travail dans une usine de transformation. Le PDG indique que l'objectif initial était de lancer cette nouvelle version de l'AEC à l'automne 2024. Toutefois, certains éléments techniques devant toujours être finalisés, il sera difficile de lancer la formation à l'automne. Le PDG indique qu'avec les travaux restants, l'AEC COUD serait lancée à l'hiver 2025 ou l'automne 2025.

f) **Objectifs 2024 du CILQ**

Le PDG mentionne que les objectifs qui ont été établis lors de la journée de réflexion des 19 et 20 février dernier seront présentés lors de l'AGA du CILQ du 11 avril 2024.

g) **Consultations publiques sur la mise en œuvre du rapport du groupe spécial sur les contingents tarifaires (CT) de produits laitiers dans le cadre du PTPGP**

Le PDG indique que la lettre conjointe des transformateurs a été envoyée dans le cadre des consultations publiques sur la mise en œuvre du rapport du groupe spécial sur les CT de produits laitiers dans le cadre du PTPGP. Celui-ci indique que les éléments que le CILQ avait définis ont été inscrits dans la lettre conjointe.

h) **Politique Bioalimentaire Qc : bilan de la rencontre du 25 mars du secteur laitier avec le Ministre Lamontagne**

Le PDG fait un résumé de la rencontre du secteur laitier qui s'est tenue le 25 mars dernier avec le Ministre Lamontagne. Lors de cette rencontre, les partenaires de l'industrie ont discuté des différents enjeux que ceux-ci ont soulevés, les actions structurantes ainsi que de leurs attentes pour la prochaine Politique Bioalimentaire.

i) **Renouvellement de la CMML 2016-2020**

Le PDG fait un état de situation des derniers développements dans le cadre des négociations de la CMML. Il indique que la lettre pour la demande d'arbitrage sur les règles d'allocations du lait est actuellement en révision par le conseiller juridique du CILQ. Lorsque cette révision sera complétée, le comité de négociation décidera du moment du dépôt de cette lettre à la Régie. Le PDG indique qu'une rencontre de négociation sur les autres chapitres s'est tenue le 5 avril dernier. Un administrateur demande au PDG s'il est question des cédules de transport dans les négociations. Le PDG indique qu'il s'agit d'un sujet qui est discuté à la table de négociation.

Dossiers requérant une décision

6. Étude de l'ATLC sur le cycle de vie des transformateurs laitiers canadien, demande de partage de données

Le PDG explique aux administratrices.teurs qu'il a reçu une demande de la part de l'ATLC afin d'avoir l'autorisation d'obtenir les données des transformateurs laitiers du Québec pour effectuer leur étude visant à déterminer les objectifs en termes d'émissions de gaz à effet de serre pour le secteur laitier canadien. Le PDG indique qu'une étude semblable a été effectuée par le groupe Agéco. Lors de cette étude, une entente de confidentialité entre le Groupe Agéco et les entreprises participantes a été signée. Compte tenu de ces ententes de confidentialités, le PDG avisera l'ATLC que c'est à AGECO d'entreprendre les démarches auprès des entreprises concernées pour obtenir leur consentement pour l'utilisation de leur donnée.

7. Résolution sur la tenue en ligne des AGA et AGE

Le PDG explique qu'une assemblée générale extraordinaire précédera l'AGA afin d'approuver la modification des règlements internes du CILQ proposée. La résolution qui est proposée vise à :

- Modifier le nombre d'administrateurs du CILQ comme suit : « un nombre pouvant varier entre 15 et 18 administrateurs »;
- L'adresse du siège social est modifiée comme suit : « le siège social est situé dans le territoire de la province de Québec ».
- Permettre la participation des membres aux AGA et aux AGE par vidéoconférence.

Les administratrices.teurs soulèvent l'idée qu'il serait possiblement opportun de revoir l'ensemble des lettres patentes de l'organisation afin de s'assurer que tous les mandats sont en ligne avec ce qui est inscrit dans les lettres patentes. Le PDG indique qu'une révision de l'ensemble des lettres patentes pourrait être faite dans un deuxième temps. Il recommande aux administratrices.teurs de voter la résolution présentée et une autre résolution sera présentée ultérieurement advenant que d'autres modifications doivent être apportées aux lettres patentes de l'organisation.

Les administratrices.teurs questionnent la partie de la résolution portant sur la participation des membres aux AGA et AGE par vidéoconférence. Ceux-ci se demandent s'il s'agit d'une obligation de fournir ce service aux membres. Le PDG indique que selon son interprétation de la modification, il n'y a rien qui indique que le CILQ est dans l'obligation de fournir ce service. Également, les administratrices.teurs demandent au PDG de valider s'il est possible en vertu de la Loi d'avoir une latitude dans le nombre d'administrateurs sur le conseil d'administration.

Il est proposé par Pascal Desilets, secondé de Julie Paquin, et adopté à l'unanimité d'approuver la résolution suivante et de la soumettre aux membres lors de l'AGE du 11 avril 2024 pour approbation :

***Il est proposé par __, appuyé par ____
et approuvé à l'unanimité d'apporter les modifications suivantes aux règlements internes du CILQ :***

- ***Modifier le nombre d'administrateurs du CILQ comme suit : « un nombre pouvant varier entre 15 et 18 administrateurs »;***
- ***L'adresse du siège social est modifiée comme suit : « le siège social est situé dans le territoire de la province de Québec ».***
- ***Permettre la participation des membres aux AGA et aux AGE par vidéoconférence;***

8. Mise à niveau du site web

La coordonnatrice aux événements vient présenter le projet de mise à niveau du site web

du CILQ. Celle-ci indique que cette mise à niveau du site web vise à rectifier la situation concernant les « plugins » qui causent des problèmes au site. Elle mentionne également que malgré les difficultés techniques auxquelles le site fait face, un plus grand investissement en temps et en effort serait nécessaire puisque certaines fonctionnalités nécessitent des travaux afin que le site web demeure utilisable. Les coûts pour effectuer ces changements varient entre 5 000\$ et 8 000\$ dépendant de l'agence choisie. Également, un frais mensuel entre 25\$ et 45\$ doit être déboursé afin d'effectuer les mises à jour des différents « plugins ». Malgré les sommes présentées, celle-ci indique qu'il ne s'agit pas d'une refonte majeure du site web.

Il est proposé par Luc Boivin, secondé de Sébastien Lemay, et adopté à l'unanimité d'approuver le projet de mise à jour du site web présenté par la responsable des événements et projets spéciaux du CILQ.

9. CA conjoint ODC-CILQ

Le PDG indique aux administratrices.teurs que le CA conjoint ODC-CILQ se tiendra le 17 septembre 2024 à Ottawa.

10. Révision des seuils à l'exportation prévus pour 2025 et de l'ACÉUM en 2026

Le directeur des affaires institutionnelles et économiques présente aux membres les révisions qui se tiendront lors des deux prochaines années dans le cadre de l'ACÉUM. Il mentionne qu'en premier lieu, lors de l'année 2025, les différents partis réviseront les seuils à l'exportation pour les poudres (LEP et CPL) ainsi que pour les préparations pour nourrissons. Actuellement, les seuils d'exportation pour le LEP et les CPL sont de 35 420 tonnes et de 40 480 tonnes pour les préparations pour nourrissons. Ces seuils augmentent de 1,2% annuellement.

Il poursuit en indiquant qu'une deuxième révision sera tenue en 2026. Celle-ci visera à revoir l'ensemble de l'accord. L'ACÉUM prévoit que ce processus est à faire tous les 6 ans. Lors de ce processus, les différents partis pourront revoir l'ensemble ou certaines parties précises de l'Accord. Les différents partis devront également indiquer leur participation à l'Accord pour une période de 16 ans.

À la suite des discussions entre les administratrices.teurs, ceux-ci conviennent de demander à l'ATLC de faire des mises à jour au CILQ concernant la révision des seuils d'exportation en 2025. Concernant la révision complète de l'ACÉUM en 2026, les administratrices.teurs conviennent qu'il est actuellement trop tôt pour définir l'implication du CILQ puisque nous ne connaissons pas à ce jour l'ampleur de la révision ainsi que dans quel contexte politique cette révision aura lieu dû aux élections américaines à l'automne 2024.

11. Élargissement de la consigne : Rapport de Jean Bigaouette administrateur de l'AQRCB

Le PDG invite monsieur Jean Bigaouette, administrateur sur le conseil d'administration de l'AQRCB à venir faire une présentation sur l'élargissement de la consigne au Québec. Lors de la présentation de monsieur Bigaouette, les administratrices.teurs soulèvent plusieurs questions afin de comprendre quel type de contenant ira à la consigne et quel type de contenant ne figurera pas sur la liste des produits consignables. Compte tenu du flou qui entoure ce qui est consignable ou non, les administratrices.teurs demandent à monsieur Bigaouette de leur fournir ce qu'est la définition d'une boisson.

À la suite de la présentation de monsieur Bigaouette, le PDG mentionne à ce dernier que l'élément de préoccupation du CILQ est de savoir si les systèmes de consigne privés mis au point par les différentes laiteries au Québec pourront être maintenus. Monsieur Bigaouette

indique que l'AQRCB a discuté de ce dossier et qu'advenant que les systèmes privés ne nuisent pas au programme et qu'ils opèrent dans un réseau fermé, ces systèmes pourraient continuer à opérer. Il indique toutefois qu'il ne sait pas s'il s'agit d'une entente entre le MAPAQ et l'AQRCB ou seulement la position de l'AQRCB. Monsieur Bigaouette reviendra au PDG avec des clarifications à ce sujet.

12. Présentation de l'étude poutine-UNESCO par Dr. Charlebois

Le PDG invite le Dr. Robert Charlebois à venir faire la présentation de son étude sur la poutine dans le cadre de son projet de faire reconnaître le fromage à poutine et la poutine comme étant un bien immatériel par l'UNESCO. À la suite de la présentation du Dr. Charlebois, les administratrices.teurs se questionnent à savoir quelles seront les prochaines étapes dans ce dossier. Des discussions au sein du CILQ auront lieu afin de définir les prochaines étapes, de définir l'implication du CILQ dans les démarches politiques aux gouvernements provincial et fédéral. Il est également demandé au PDG de rédiger un plan de lobbying afin d'orienter les discussions à ce sujet lors de la prochaine discussion de ce sujet.

13. Modification règlements internes du CILQ

Cet élément a été traité au point 7 de l'ordre du jour.

14. Adoption des états financiers 2023 du CILQ

Le PDG invite madame Andrée Claude Nicolas de la firme Ernst & Young à venir présenter les états financiers aux administratrices.teurs. Lors de la présentation de madame Nicolas, les administratrices.teurs posent des questions de clarification à celle-ci.

Il est proposé par Luc Boivin, secondé de Gilles Froment, et adopté à l'unanimité d'adopter les états financiers 2023 du CILQ.

15. Projet Québec extra fromage

Le PDG invite monsieur Sébastien Lemay à venir présenter son projet Québec extra fromage. Monsieur Lemay explique qu'il s'agit d'un projet pour une série d'émissions de télévision afin de faire découvrir le patrimoine laitier québécois et faire découvrir les fromages du Québec. Il poursuit en expliquant davantage le concept des émissions et des différents éléments que cette série mettrait en valeur. Le projet étant à ses débuts, monsieur Lemay demande au conseil d'administration s'il serait possible de solliciter l'équipe du CILQ afin de faire avancer le concept de l'émission. Des discussions entre le PDG et monsieur Lemay auront lieu dans les prochaines semaines et un plan sera présenté lors du prochain CA.

Suivis des dossiers pour information

Les points suivants ont fait l'objet de rapports écrits ou de présentation sur l'avancement des travaux remis aux administratrices.teurs et n'ont soulevé aucune question.

Dossiers nationaux

16. Suivi des travaux des comités nationaux

Dossiers provinciaux

17. Suivis des travaux des comités de la CMML

18. Statistiques productions lait et approvisionnement des usines

19. Programme de bourses AEC TTLPL

20. TVFF et AOPFP : bilan et prochaines étapes

Divers

21. Varia

a) Lettre conjointe aux offices-Loi sur le travail forcé et le travail des enfants

Le PDG dépose la lettre conjointe ATLC, ODC, WDC et CILQ. Cette lettre a été expédiée aux différentes offices de mise en marché du lait au Canada afin d'obtenir leur collaboration dans la production des rapports qui devront être produits par les transformateurs laitiers visés par cette nouvelle Loi.

b) Résolution à soumettre à l'assemblée générale pour le regroupement des transformateurs sous une seule accréditation au Québec

Le président présente aux administratrices.teurs un projet de résolution à soumettre aux membres du CILQ lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Le président indique que cette résolution ne figure pas pour le moment à l'ordre du jour de l'assemblée. L'objectif de cette résolution est de travailler au cours de la prochaine année avec les différents partenaires de l'industrie afin de regrouper l'ensemble des transformateurs du Québec sous une seule et même accréditation. À la suite des discussions entre les administratrices.teurs, ceux-ci sont d'accord d'ajouter cette résolution à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Il est proposé par Gilles Froment, secondé de Luc Boivin, et adopté à l'unanimité d'approuver la résolution suivante qui sera présentée à l'AGA du 11 avril 2024 :

L'Assemblée générale demande au CILQ de travailler activement, au cours de la prochaine année, avec les différents acteurs de la filière et le gouvernement afin d'évaluer les différentes options et établir un plan d'action concret visant le regroupement des transformateurs laitiers québécois sous une seule et même accréditation. Cela permettrait d'obtenir une seule voix unie pour la transformation laitière au Québec aussi bien pour les fins de la mise en marché du lait que pour les fins de représentation sectorielle pour le bénéfice de l'ensemble de la filière laitière du Québec.

c) Projet des PLC : Conseil canadien de promotion laitière

Le PDG invite monsieur Jacques Lefebvre, président-directeur général des Producteurs de lait du Canada à venir présenter les grandes lignes du conseil canadien de promotion laitière, un projet en développement des PLC. Monsieur Lefebvre indique que le conseil canadien de promotion laitière viserait à promouvoir les produits laitiers canadiens à l'international, mais également sur le marché canadien. Il poursuit en mentionnant que le mandat de cet organisme serait de supporter les initiatives des transformateurs ainsi que de faire du marketing de la maque canadienne (logo de la vache bleue). Il termine en mentionnant que ce nouvel organisme serait financé conjointement entre les producteurs et les transformateurs. La contribution des producteurs serait de l'ordre de 70% du financement total de l'organisme. À la suite des questions des administratrices.teurs, monsieur Lefebvre indique que les PLC reviendront auprès du CILQ avec plus de détails.

d) Mise à niveau des frais de service de la maintenance du Syslait

Faute de temps, le PDG indique que les modifications de taux seront envoyées par courriel aux administratrices.teurs pour approbation. La modification de taux a été envoyée par courriel aux administratrices.teurs lors de la semaine du 15 avril 2024. N'ayant aucun commentaire sur cette modification, les administratrices.teurs ont approuvé à l'unanimité la modification du taux de maintenance du Syslait.

22. Levée de la rencontre

Éric Given propose la levée de la réunion à 17h41

Huis clos



Jean Provencher
Président du conseil d'administration

Yanic Lessard
Secrétaire